

**COMMUNE DE SAINT-VERAN**  
**Arrondissement de Briançon**  
**Département des Hautes-Alpes**

**Compte-rendu du conseil municipal du 10 Avril 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 9 - Présents : 5 - Votants : 7**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 10 Avril à 18h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 28/03/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Delphine MATHIEU, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

**Excusés** : Jeanine CHARDAN (Procuration à Frédérique MARROU), Jacques ISNEL (Procuration à Delphine MATHIEU), Charlotte POUDEROUX

**Absent** : Hervé GOUILLON

**Secrétaire** : Delphine MATHIEU

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Mars 2024. **Vote à l'unanimité.**

**Mathieu ANTOINE** indique que les délibérations 6 (Travaux de voirie 2024) et 10 (Dérogação plan de financement presbytère) sont retirées faute d'éléments suffisants.

**DISCUSSION**

**Organisation employés communaux :**

**Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il n'y a actuellement d'un seul employé communal en technique, ce qui est un peu juste. Une proposition a été faite à **Aurélie DESRUMEAUX**, qui a récupéré l'appartement communal à La Bergerie. Cette dernière serait partante, ce qui permettrait d'avoir deux emplois à l'année, dès l'hiver 2024-2025, à 80 %, **Bastien BERARD** en ayant fait la demande. **Delphine MATHIEU** demande pour quel emploi ? **Mathieu ANTOINE** précise qu'il s'agit du technique. Aurélie n'est pas encore qualifiée pour conduire les engins mais prête à apprendre. Outre les engins, il faut déneiger manuellement ou avec la fraise l'école, les bornes à incendie, les moloks, les services publics. En été il y a les fleurs, l'entretien courant, la tonte etc. **Mathieu ANTOINE** rappelle que comme tout emploi, il y aura une période d'essai. **Delphine MATHIEU** n'émet pas de jugement, questionne juste sur l'aspect physique de l'emploi. **Sébastien PINZETTA** rappelle que cela laisse également plus de souplesse pour les congés et les éventuels arrêts maladie. Tous les conseillers sont d'accord pour dire qu'un seul employé communal est insuffisant. **Jérémy BEAUFILS** va remplacer **Bastien BERARD** durant ses congés de printemps pour le moment.

**DELIBERATIONS**

**1- Vote des subventions 2024**

**Delphine MATHIEU** sort de la salle pour le débat et le vote concernant la subvention de l'association Lou Pitchounet. Les subventions sont votées une par une. **Mathieu ANTOINE** aborde la demande de subvention de Festi St Véran de 23 970€. Il estime que celle-ci est excessive. **Mathieu ANTOINE** propose 7000€ de subvention, ce qui permet tout de même à l'association d'avoir un apport, mais les incite aussi à puiser dans leur trésorerie. **Delphine MATHIEU** pense que l'embauche d'un salarié leur est indispensable car l'association s'essouffle. **Mathieu ANTOINE** estime que le salarié est une dépense importante, il n'y a pas eu de discussion sérieuse avec la mairie pour 2024, sachant que l'année est déjà bien entamée. Si un mi-temps est proposé pour la

2

suite de l'année, la commune ne sera pas fermée à les accompagner. Mais il faut des éléments concrets, d'autant que pour une demande supérieure à 23000€, il faut une convention d'objectifs. **Mathieu ANTOINE** informe qu'il leur a proposé une visio dès réception du bilan 2023, Mais que le bureau de Festi n'était pas disponible. **Vote POUR à l'unanimité pour 7 000€.**

La subvention de Lou Pitchounet a été largement diminuée puisque désormais, l'association embauche directement **Nadine GUITARD** pour la cantine. La commune règle alors une prestation de service à l'association. **Vote POUR à l'unanimité pour 13 000€.**

Les subventions suivantes sont votées **POUR à l'unanimité** : 6 000€ pour la crèche de Molines « Les P'tits loups », 1 200€ au Trail des Etoiles, 300€ pour la Chorale du Queyras, le Secours populaire, le Secours Catholique, 150€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, au RASED et au Vélo Roc, 100€ au Souvenir Français et à la FNACA, 50€ au Judo Club et au CAF Guillestrois.

**Delphine MATHIEU** s'interroge sur l'association « Refuges solidaires ». Il s'agit d'une structure à Briançon qui accueille les exilés, qui repartent ensuite le lendemain ou surlendemain. Elle se demande si cela n'implique pas, par la suite, de devoir donner à toutes les associations de ce type ? **Mathieu ANTOINE** l'invite à voir sur place, comme tous ceux qui peuvent s'interroger sur la réalité dramatique de la situation à la frontière. **Vote POUR à la majorité et 1 ABSTENTION (Delphine MATHIEU)** pour 300€.

**Florian COLLEY** demande pourquoi il n'y a pas de subvention pour l'ACSSQ ? **Mathieu ANTOINE** pense que le fonctionnement est plutôt lié à la CCGQ qui leur verse une grosse subvention. **Delphine MATHIEU** rappelle également que comme il y a un centre de loisirs qui a été créé à St-Véran, la subvention au centre de loisirs de l'ACSSQ a été supprimée. Si les conseillers pensent qu'une participation financière doit lui être allouée, cela pourra être envisagé pour les années suivantes. **Florian COLLEY** estime qu'il s'agit quand même d'une grosse association qui fait beaucoup sur le territoire, alors qu'une subvention est versée au refuge One Love pour les chats. **Mathieu ANTOINE** précise que la subvention au refuge One Love n'est pas désintéressé, il y a eu pas mal d'alertes sur les chats errants présents sur la commune, cette association peut intervenir. **VOTE POUR à la majorité et 2 ABSTENTIONS (Delphine MATHIEU et Frédérique MARROU)** pour 200€.

**Mathieu ANTOINE** en profite pour rappeler que le versement d'une subvention n'est pas automatique et ne se reporte pas d'une année sur l'autre. Il convient d'en faire la demande écrite avec un montant, un bilan de l'année N-1, un prévisionne, une convention d'objectifs si besoin de 23 000€ ou plus.

## **2- Vote du taux des taxes locales**

Cette année, il n'y a pas de raison ni de besoin particulier pour augmenter les taxes locales (taxe habitation, foncière bâtie et foncière non bâtie). Elles restent donc équivalentes à l'année précédente. **Vote POUR à l'unanimité.**

## **3- Taux de fongibilité crédits**

**Mathieu ANTOINE** explique que les montants se votent par chapitre, à l'intérieur desquels il y a des articles. On pouvait, jusqu'à maintenant, basculer des sous d'un article à un autre à l'intérieur d'un même chapitre. Désormais avec la M57, nouvelle nomenclature comptable, il est possible de basculer 7,5 % maximum des dépenses de fonctionnement (d'un chapitre à un autre) et d'investissement (d'une opération à une autre), sauf le chapitre 012 qui concerne les salaires et charges qui ne peut pas être modifié. **Vote POUR à l'unanimité.**

## **4- Vote budget commune 2024**

**Mathieu ANTOINE** présente aux conseillers le budget investissement de 2024 qui s'élève à 2 325 300,78€, et le budget de fonctionnement 2024 qui s'élève à 1 460 101,82€.

Si l'on enlève l'excédent de fonctionnement reporté de 580 472,02€, le train de vie de la commune s'élève à 879 629,80€. Le total du budget investissement et fonctionnement est donc à hauteur de 3 785 402,60€, ce qui n'est pas une petite somme. **Mathieu ANTOINE** présente le chapitre 011 des dépenses de fonctionnement, des évolutions ont été appliquées notamment sur l'énergie/l'électricité,

un poste a été très réduit (615221) puisque les travaux de l'observatoire ont été faits. **Delphine MATHIEU** trouve que l'article des carburants a bien baissé. **Mathieu ANTOINE** rappelle que le budget doit être sincère, les dépenses n'étant pas aussi élevées que prévu en 2023, il s'agit d'être au plus juste et réaliste. **Sébastien PINZETTA** trouve que les travaux de voirie ont augmenté, **Florian COLLEY** demande si les trous vers Costebelle seront rebouchés ? **Mathieu ANTOINE** précise qu'une opération d'investissement est prévu pour cela, les travaux auront sans doute lieu début Juin. Sur les recettes, il n'y a pas tellement de changement, toujours la régie parking, la vente d'eau potable, les loyers, les accidents de ski, la cantine. Les dotations, même en tenant compte de la diminution démographique, n'ont pas baissées voire même légèrement augmentées.

**Sébastien PINZETTA** signale que le loyer de l'AFP n'a visiblement pas été inscrit, cela est dû au fait qu'il a été perçu deux fois en 2023, par erreur.

**Mathieu ANTOINE** présente ensuite les différentes opérations d'investissement prévues, ainsi que leurs éventuelles recettes : recherches de fuites du réseau d'eau, étude mur du cimetière et église transformation de l'ancien local pompier en appartement, rénovation du presbytère qui été inscrite en totalité avec un emprunt en recette pour 2024 à hauteur de 339 000€. Sont également inscrites les dépenses inhérentes au PVAP, qui va être soumis à l'enquête publique, de la même façon que le PLU, les 15 000€ (dette envers le PNRQ) ont été remis, non réclamés en 2023. Une opération a été prévue pour l'aire de jeux, avec la possibilité d'installer une balançoire. **Delphine MATHIEU** rappelle qu'un contrôle a été fait en 2023, il convient de remettre en état et aux normes de sécurité. Des études ont été inscrites, notamment pour une reconversion de la ferme de Pré Rolland (à côté de la chapelle Ste Elisabeth) ainsi que la rénovation de la cabane du Puy. Une opération est également prévue pour l'éclairage public, phasée sur 3ans, avec le SIGDEP. Les travaux commenceront soit cette année soit au printemps 2025 car toutes les communes du Guillestrois-Queyras sont concernées. Une opération « achat de terrains nus » a également été créée, en cas de projet et opportunité pour la commune. La chapelle Ste-Agathe, en raison de la mэрule, ne pourra plus être ouverte au public, une opération a donc été inscrite pour lancer une maîtrise d'œuvre. Enfin, une autre opération importante : l'installation des compteurs d'eau individuels. Finalement le coût semble beaucoup moins important que ce qui avait été annoncé. L'opération totale serait aux alentours de 160 000€, sachant que le dossier peut être subventionnable par le département et l'État. Pour la programmation urbaine, la commune est toujours en attente de la subvention de la Région. **Mathieu ANTOINE** estime que ce programme d'investissement est ambitieux ; il est important de le suivre au maximum pour qu'il se réalise rapidement.

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### 5- Vote budget MDS 2024

En fonctionnement le budget 2024 s'élève à 192 372.41€, ce qui correspond au cumul des recettes entre la Maison du Soleil et l'Observatoire. En investissement, le budget 2024 est à hauteur de 71 560.41€. Du matériel est prévu pour l'observation, principalement, des achats de matériel roulant éventuellement. La saison d'hiver de la MDS a été globalement moyenne.

**Vote POUR à l'unanimité.**

6- Retirée

#### 7- Contrat Parc signalétique

Suite au marché public passé précédemment par le Parc, les tarifs ont été augmenté. Il s'agit donc de réajuster les dépenses et demander une subvention supplémentaire auprès de la Région à hauteur de 80% du montant total de 2 591.76€.

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### 8- Contrat Parc matériel observation

**Mathieu ANTOINE** précise que ces investissements ne remplacent pas du matériel qui aurait pu être récupéré par ailleurs, il s'agit vraiment d'un renforcement du matériel existant. 80 % sont demandés auprès de la Région sur un montant total de 12 703.33€.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### 9- Contrat Parc achat deux vélos électriques

Afin de permettre aux élus et aux agents de se déplacer, notamment dans la gestion des parkings, la gestion des captages, ou pour monter à l'observatoire pour une urgence, il est proposé d'acquérir deux vélos électriques. Une demande de 80 % est faite à la Région sur un montant total de 5 665€.  
**Vote POUR à l'unanimité.**

10 – Retirée

### 11- Convention Météo France

Jusqu'à présent une station météo était installée devant l'épicerie fine, sur un terrain privé. Météo France a demandé à la déplacer, la commune leur avait suggéré le terrain situé à côté de l'aire de jeux, en amont côté talus. La station sera clôturée par du bois, une DP a déjà été déposée et acceptée. Un loyer annuel a été fixé à 200€. La commune peut récupérer l'ensemble des données.  
**Vote POUR à l'unanimité.**

### 12- Convention FSL

Le Fond de solidarité pour le logement est porté par le Département. La cotisation pour 2024 s'élève à 68,80€, ce qui correspond au nombre d'habitants sur la commune. Cette cotisation permet notamment de montrer que la commune s'intéresse et s'investit sur la question du logement, des subventions étant sollicitées auprès du Département, entre autres, pour la création de logements.  
**Vote POUR à l'unanimité.**

### 13- Participation employeur pour la mutuelle santé

Il s'agit là de délibérer pour la mise en place d'une participation de la commune auprès de tous les agents qui le souhaitent (pour le moment, l'adhésion des agents à une mutuelle santé affiliée à la Fonction Publique n'est pas obligatoire), la participation est faite en fonction de la situation des agents (célibataire, en couple, avec enfants etc.).  
**Vote POUR à l'unanimité.**

### 14- Participation employeur pour le maintien de salaire

Cette délibération concerne la mise en place d'une participation employeur pour le maintien de salaire à hauteur de 35€/agent maximum en cas d'arrêt maladie de plus de 3 mois consécutifs, permettant ainsi à ce que les agents ne perdent pas la totalité de leur salaire. Les agents eux cotisent différemment en fonction de leur salaire, temps de travail etc.  
**Vote POUR à l'unanimité.**

## INFORMATIONS

**Mathieu ANTOINE** rappelle que dans le cadre de la révision du PLU, il est proposé de créer des emplacements réservés notamment pour le déneigement. Toutefois, les propriétaires devront bien sûr donner leur accord. Plusieurs points seront proposés à la Chalpe, rue des Fontettes, rue des Forannes, rue du Châtelet etc. **Sébastien PINZETTA** mentionne également le trount, et **Frédérique MARROU** le parking de Mme VASSEROT. D'autres emplacements seront possibles, et tous ceux proposés ne seront pas forcément retenus.

**Delphine MATHIEU** a participé au conseil d'école hier soir. **Marion COLONNA** a signalé de gros problème de chauffage notamment dans la salle du bas et le préau où il fait 12 degrés. **Mathieu ANTOINE** en a parlé à **Christophe ALBERT** l'électricien qui doit intervenir rapidement. **Marion COLONNA** a également demandé une boîte à clés quand il y a des remplaçantes ou une absence imprévue.

**Delphine MATHIEU** aborde la question de la fibre pour l'école également. La mairie ne l'a pas installée, car au vu du débit actuel, le bénéfice obtenu ne serait pas flagrant. Cela est toutefois problématique pour les locataires des appartements au-dessus de la mairie, qui n'ont pas l'ADSL mais sont éligibles à la fibre et sont donc obligés de l'installer. Or la fibre est alimentée au niveau des chambres, mais pas forcément jusqu'aux logements. Le sujet a été abordé en CCGQ, très problématique dans beaucoup de villages. Par exemple, la fibre ne passe pas du tout ni par la Chalpe ni par le Raux. (Les travaux d'alimentation du Raux devraient être réalisés avant l'été). Enfin, le matériel ski de fond a également été soulevé car extrêmement vétuste. Les magasins de sport du village vont être réquisitionnés pour voir s'ils auraient du matériel, sinon voir pour faire faire des devis, entre l'APE, la coopérative etc. Et éventuellement investir dans un sèche-chaussures.

**Mathieu ANTOINE** informe le conseil qu'il va traiter le problème des épaves avec information, PV et mise en demeure. C'est aussi l'occasion de rappeler à ceux qui en ont, sur le village, qu'il convient de les enlever en profitant de la campagne d'enlèvement d'épaves organisée par la CCGQ (l'information a été diffusée aux habitants) **Delphine MATHIEU** demande comment cela se passe quand c'est sur du privé : Mathieu ANTOINE répond que c'est également une infraction au titre de l'environnement.

Il en profite pour dire que des PV ont été dressés pour des infractions au titre de l'urbanisme, et que si les élus ont un doute sur la régularité de certains travaux ils doivent en informer le Maire.

**Clôture de séance : 19h45**